



Comité Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN)
Modification des rythmes scolaires
Compte rendu réunion du 30/1/14

Participants :

Préfet d'Eure et Loir M. Quillet
Directeur Académique de l'Éducation Nationale M. Reymondon
Conseillers généraux
Conseiller général
Maires
Syndicats enseignants : SGEN/CFDT - SNUIPP/FSU – UNSA
Inspecteur Education Nationale
PEEP (1 représentant)
FCPE (6 représentants mais 1 personne présente quelques minutes)

La représentante FCPE (Mme Poil) a pris la parole en premier pour se plaindre de l'horaire de cette réunion (10h) ne permettant pas la participation des 6 élus FCPE, et qu'elle allait donc quitter cette réunion.

MM. Quillet et Reymondon lui ont répondu que les CDEN étaient toujours programmés en journée depuis x années, et ont essayé de la retenir, sans succès...

Déclarations préalables :

FSU :

Halte aux attaques républicaines concernant l'ABC de l'égalité. Certaines écoles ont été perturbées le 24/1/14 par l'absence d'élèves (Dreux, Châteaudun,...).

Rythmes scolaires : demande de réécriture du décret vu les problèmes rencontrés par les enseignants et les élèves (pause méridienne souvent trop longue, après-midi trop courts, élèves fatigués, écarts entre communes riches et pauvres sur les activités, renforcement des inégalités,...).

Appel à une journée nationale contre la modification des rythmes scolaires le 18/2/14 avec remise d'un contre rapport sur les applications actuelles.

C'est n'importe quoi, les enseignants n'ont très souvent pas été impliqués dans les décisions des municipalités. 48 organisations des horaires différentes sur le département, avec une école qui ne propose que 45mn de cours un après-midi...

C'est compréhensible que seulement 20% des communes aient appliqué dès cette année.

Les écoles du privé vont rester sur une semaine de 4 jours, cela va créer des inégalités. Plus de parents vont inscrire leurs enfants dans le privé.

UNSA :

Mêmes remarques que FSU avec en plus le problème de la sieste souvent écourtée en maternelle, et un point positif qui est une plus grande aisance pour organiser les activités sur 4,5 jours.

SGEN :

Mêmes remarques que FSU, avec une incohérence des différents temps scolaires et périscolaires.

PEEP :

Présentation des points marquants remontés par les parents suite au sondage réalisé en janvier 2014 sur plusieurs écoles de la Communauté de Communes du Val Drouette.

DASEN / Préfet :

Remerciements à la PEEP pour le sondage effectué qui permet d'avoir un premier retour des parents.

Présentation des différents horaires et organisation pour la rentrée 2014.

Un nouveau CDEN sur les rythmes scolaires (plus complet car incluant le périscolaire) sera organisé en juin 2014.

Depuis le 2/10/13, les municipalités sont sollicitées pour transmettre au DASEN leurs projets d'organisation des horaires à la rentrée 2014.

19% ont appliqué dès la rentrée 2013.

Quelques communes n'ont toujours pas répondu, et certaines ne veulent pas appliquer cette modification des rythmes scolaires.

33 demandes de dérogation pour ne pas appliquer à la rentrée 2014 ont été transmises au DASEN qui les a acceptées.

Le projet d'Auneau (pas d'école le vendredi après-midi pour mettre en place des activités périscolaires) a été refusé.

Nombre de communes n'ont pas encore transmis leur PEDT (Plan d'Education au Développement du Territoire, je crois ...).

Aucune école ne sera ouverte le samedi, car c'est trop difficile à organiser pour l'Education Nationale.

Les élus peuvent modifier les horaires des écoles comme ils le souhaitent, dans la mesure où il y a 9 demi-journée de travail.

Le conseil général a été sollicité pour organiser le transport scolaire.

Tout devra être validé pour fin juin.

Il faut minimiser les insatisfactions moyennes.

Cela prendra 2 à 3 ans, mais il faut aboutir.

Les horaires départementaux s'appliqueront pour les communes récalcitrantes et qui n'ont pas obtenu de dérogation (exemple de Dreux).

Transport scolaire :

La PEEP rappelle que le transport scolaire pose problème dans plusieurs communes dès cette année, notamment à Hanches, où celui-ci n'est assuré qu'à 16h30 alors que l'école se termine à 16h. Et pour l'année prochaine, Gas envisage, vu les surcoûts annoncés par Transbeauce de rester à 16h30, et peut-être également Saint Martin de Nigelles.

Pour le conseil général, le surcoût est estimé à 17%.

Débat en cours pour savoir qui prend en charge ces coûts supplémentaires : communes ou conseil général.

Surcoût peut aller jusqu'à 30% selon les communes, certaines communes ayant des horaires différents des communes voisines.

Les nombreuses différences d'horaires entre les communes ne permettront pas d'avoir un transport scolaire correspondant à la fin de l'école.

Il n'est pas possible d'acheter des bus supplémentaires et d'embaucher le personnel correspondant.

L'Etat ne verse pas d'aide au conseil général pour le transport scolaire.

Peut-être faudrait-il organiser un transport scolaire après les activités périscolaires, mais il n'y en a pas tout le temps.

Maires :

Difficulté à mettre en place des activités périscolaires, notamment dans les communes rurales (comment faire venir un animateur pour 1h par jour ou 2 fois 1h dans la journée), mais aussi pour les villes plus importantes (cela représente beaucoup d'animateurs).

Les inégalités se creusent entre les communes plus ou moins « riches » ou bien desservies par les transports.

Le transport scolaire est souvent calé avec celui du collège, et maintenant les horaires des écoles ne sont plus en relation avec ceux du collège.

Déjà des demandes de parents pour scolariser leurs enfants dans des communes plus grandes que leurs communes rurales.

Différents échanges sur le déplacement de l'ESPE entre les élus et les syndicats enseignants.